

DEPECES DE LA

sur le Front italien

Nos Alliés élargissent leurs Succès

Les ont plus de 2,500 Prisonniers
Rome, 30 janvier (officiel). — Hier, les courageuses troupes de la zone des hauts plateaux ont heureusement couronné l'action commencée le 27 sur le Front d'Asiago, enlevant à l'ennemi des positions fortifiées à Fonest du val Frenzela.

Ayant conquis depuis le 28 et maintenant avec une grande valeur le col de Rosso et le col d'Echelo, les Italiens ont pressé et poussé l'adversaire dans la région de Sasso-Rosso et en ont repoussé à l'arrière blanche les nombreuses contre-attaques.

La succès a été augmenté hier par la conquête du mont et du val Batta. Très fortes ont été les pertes infligées à l'adversaire, qui a eu DEUX DIVISIONS PRESQUE COMPLETEMENT ANÉANTIES.

Le remarquable butin de guerre, qui n'a pas encore pu être entièrement dénombré, comprend 100 officiers et 2.500 hommes de troupe prisonniers, 6 canons de divers calibres, environ 100 mitrailleurs, de nombreux troupes, et plusieurs milliers de fusils, ainsi qu'une grande quantité de munitions et de matériel de toute sorte.

La réaction de l'artillerie ennemie sur nos positions conquises a été violente. Les concentrations de nos feux, poussés jusqu'aux objectifs les plus éloignés, ont été rapides et puissantes.

Les tentatives de reconnaissance et d'offensive de la part des aviateurs ennemis ont été nombreuses. Prompt à l'agression des nôtres et notre tir anti-aérien bien ajusté.

DIX-SEPT AVIONS ENNEMIS ONT ÉTÉ ABATTUS PENDANT DES DEUX JOURNÉS.

Pendant les actions des 28 et 29 janvier, l'héroïque brigade Sassari (15^e et 20^e régiments d'infanterie) et particulièrement la 15^e ont vaincu nous avons vu le vol de ses hommes et la gloire de ses troupes.

Le 1^{er}, le 2^e et le 3^e détachements d'assaut, le 2^e régiment de chars, le 2^e régiment de sapeurs, et le détachement d'assaut de sapeurs, ont été envoyés à la tête d'un régiment de bersagliers, les bataillons alpins du 1^{er} d'Asiago, de Sesto, du 1^{er} de Sesto, et du 1^{er} de Sesto, ont accompli leur tâche et ont été à la hauteur de leur nom et de leurs glorieuses traditions.

Conseil de guerre des Alliés

La séance plénière

Les nations alliées étaient représentées ainsi : La France : par M. Clémenceau, le général Pétain, Foch, Végard, L'Anglais : par le général George, les généraux Wilson et Robertson; L'Italie : par M. Orlando et le général Cadorna.

Les États-Unis : par les généraux Pershing et Bliss, et les missions militaires au Comité de guerre général. M. Clémenceau président. Il avait à sa droite, M. Lloyd George, le général Robertson et Wilson; en face de lui, le général Cadorna, le général Pershing et Bliss.

La conférence a duré pendant deux heures, et ce n'est qu'à la tombée de la nuit que les représentants des puissances alliées se sont séparés.

Vers cinq heures et demie, les premières automobiles commencent à partir. La défilation pour aujourd'hui est terminée.

Le vice-amiral Ronarc h grand-officier de la Légion d'Honneur

Paris, 30 janvier. — Le vice-amiral Ronarc est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur en qualité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Les Evénements de Russie

Trotzky ne signerait pas la Paix aux Conditions allemandes

Pétrograd, 29 janvier. Trotzky, parlant dans une séance du Congrès des Soviets, s'est exprimé ainsi :

« Les alliés sont responsables des termes inacceptables des propositions de paix allemandes. »

Une Emeute à Anvers

Amsterdam, 30 janvier. — Des troubles se sont produits à Anvers. Les Allemands ont essayé d'enlever de force un civil qui refusait d'être enrôlé dans l'armée allemande. Des bagarres s'ensuivirent, et un Allemand fut tué.

La République du Turkestan

Pétrograd, 30 janvier. — L'ingénieur Tikhonchajev, un ingénieur, membre de la commission Douma, est élu président du conseil des ministres de la nouvelle République du Turkestan.

Le Roi de Suède rentre à Stockholm

Stockholm, 30 janvier. — Le roi, qui a quitté la Suède le 27 janvier, est de retour à Stockholm en raison de la situation en Finlande.

Les Troubles en Espagne

L'ÉTAT DE SIEGE A BARCELONE

Barcelona, 30 janvier. — De très nombreuses usines ont cessé le travail. L'état de siège a été proclamé.

Les Grèves en Allemagne

DANS LES CENTRES OUVRIERS RHÉNANS

Biele, 30 janvier. — A Solingen (Prusse rhénane) de nombreuses usines ont cessé le travail. Les grévistes ont distribué des manifestes et invité leurs camarades à les imiter.

Les Grèves en Autriche

AUX MINES DE SILESE

Zurich, 30 janvier. — Les grèves qui ont éclaté dans les mines de Silesie ont pris une extension. Tous les efforts du gouvernement pour obtenir la reprise du travail ont échoué jusqu'ici.

Il n'est pas question d'évacuer Nancy

Nancy, 30 janvier. — Des bruits ayant circulé, relatifs à l'évacuation d'office et en masse de Nancy, le général commandant en chef, M. Maurice de Nollet, a adressé à la population un avis au dit effet : « C'est faux, et ce n'est pas de votre intérêt. Les troupes ont contribué à la repulsière, mais bien à la défense de la ville. Les troupes ont des missions très précises et sont jugées nécessaires, à titre de précaution. »

A la suite de ces déclarations officielles, une certaine détente s'est manifestée parmi la population.

Au Brésil

UNE ARMÉE DE 2 MILLIONS D'HOMMES

Rio-Janeyro, 30 janvier. — Avant la guerre, le Brésil avait une population de 25 millions d'habitants, le Brésil est en état de lever 2 millions d'hommes.

QUESTIONS MILITAIRES

Vétérinaires. — Les salaires des ouvriers de l'armée. — La taxe de guerre. — Les carnets de poche. — Les réformes temporaires. — Les réformes permanentes. — Les pensions des veuves des prisonniers de guerre.

La décision du 23 novembre 1917, prise par le ministre de l'Armement, allouant des primes aux militaires des établissements de services minima aux services des usines de guerre n'est applicable que dans la région paritaire.

Les vétérinaires mobilisés affectés à des dépôts, établissements et services de l'intérieur ont tous droit gratuitement leur concours aux dépôts de vétérinaires. Les propriétaires-éleveurs agricoles dans les conditions prescrites par la circulaire du 23 octobre 1917.

La taxe de guerre se compose d'un droit de 12 fr. par an et d'un droit proportionnel de 1 % de l'impôt sur le revenu. Elle est due par tous les Français d'origine mobilière non présents sous les drapeaux, à l'exception de ceux classés dans les catégories non affectés en raison de blessures de guerre ou de maladies contractées pendant le service militaire, des instituteurs, des parents de quatre enfants mineurs à leur charge, et des militaires pris en otage pendant la guerre.

Les veuves des prisonniers de guerre décédés pendant la guerre ont droit à une pension sur le même titre que les autres veuves, si le décès de leur mari peut être attribué aux blessures de guerre. Elles ont droit à un service ou maladie contractées ou servies pendant la guerre.

Les Industries de la Pomme

Le problème de l'utilisation rationnelle et complète des produits de la pomme est déjà si important dans ces régions, y compris une extension de plus en plus considérable de la production de ces produits, d'autres industries liées à leur développement ont une rapidité remarquable.

Service vicinal de la Gironde

Agents cibles à l'ordre du jour (liste)

Nous sommes heureux de voir que le service vicinal de la Gironde, en ce moment aux armées, qui ont été affectés à l'administration de la Gironde, ont été affectés à l'administration de la Gironde.

Concours pour le Recrutement des Interprètes de Langue anglaise

Il va d'assurer le recrutement du personnel nécessaire aux armées alliées, en vue de la guerre mondiale, le 2^e février prochain au chef-lieu de chaque subdivision (Bordeaux, Pau, Libourne, Mont-de-Marsan).

Chambre de Commerce de Bordeaux

La Chambre a reçu du ministre du Commerce des modèles de déclaration à remplir pour les marchandises françaises exportées de toute nature, laines cardées et peignées, et les produits de la filature de coton.

Concours pour le Recrutement des Interprètes de Langue anglaise

Il va d'assurer le recrutement du personnel nécessaire aux armées alliées, en vue de la guerre mondiale, le 2^e février prochain au chef-lieu de chaque subdivision (Bordeaux, Pau, Libourne, Mont-de-Marsan).

Chambre de Commerce de Bordeaux

La Chambre a reçu du ministre du Commerce des modèles de déclaration à remplir pour les marchandises françaises exportées de toute nature, laines cardées et peignées, et les produits de la filature de coton.

Chambre de Commerce de Bordeaux

La Chambre a reçu du ministre du Commerce des modèles de déclaration à remplir pour les marchandises françaises exportées de toute nature, laines cardées et peignées, et les produits de la filature de coton.

Chambre de Commerce de Bordeaux

La Chambre a reçu du ministre du Commerce des modèles de déclaration à remplir pour les marchandises françaises exportées de toute nature, laines cardées et peignées, et les produits de la filature de coton.

Citations à l'Ordre

— Est cité à l'ordre du régiment, le médecin-major de 1^{re} classe Demont, chef de service à l'hôpital de campagne de Bordeaux.

— Officier distingué, donneur de soins et de secours, a été cité à l'ordre du régiment pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

— Est cité à l'ordre du régiment, le capitaine de réserve de l'armée de terre, Albert Le Goff, pour son dévouement et son courage pendant la bataille de Verdun.

Il y a un an

1^{er} FEVRIER 1917

Conférence des Alliés à Pétersbourg. Arrivés à Paris d'une députation de députés démocrates espagnols chargés de remettre au Président de la République et au Président du conseil un message de sympathie portant 60.000 signatures.

Le ministre de la guerre réorganise les divisions d'infanterie en divisions spéciales aux blessés de guerre et aux militaires rayés des contrôles par suite de réforme pour maladie.

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

Le préfet de la Gironde vient d'adresser au préfet de la Haute-Garonne, la circulaire suivante :

« Conformément à la loi du bureau paritaire des départements, le préfet de la Gironde a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département, ainsi que le rapport de la commission d'hygiène publique et de salubrité de ce département. »

THE CHAMBARD

Le meilleur PURGATIF

Chemin de Fer du Midi et de l'Etat (ancien Ouest)

Le grand bureau de Bordeaux-Saint-Jean (poste aux lettres) informe les voyageurs que les envois de petits colis sont soumis à l'inspection des agents des postes, mais que les envois de colis destinés à partir de Bordeaux pour les autres gares de la ligne ne sont pas soumis à l'inspection des agents des postes.

ASSOCIATIONS DIVERSES

UNION RENAISSANCE. — Une assemblée extraordinaire aura lieu le samedi 3 février, à 8 heures, au siège de la Société, rue de la République, 10. L'ordre du jour est le suivant : 1^o Rapport du président; 2^o Compte rendu de la gestion; 3^o Election d'un comité provisoire; 4^o Election d'un comité définitif.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

A l'audience des flagrants délits, mercredi, le tribunal a condamné :

— A deux mois d'emprisonnement, le manouvrier espagnol, né à Madrid, 30 ans, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et de fausse déclaration d'identité.

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

Théâtre de la Renaissance

Vendredi 30 janvier, soirée de grand gala, première représentation de « La Vie de Bohème », comédie lyrique en quatre actes, de Giacomo Puccini, avec dans le rôle de Mimi, une de nos plus belles cantantes; Béatrice Dussane, dans le rôle de Musette; Mlle L. L. dans le rôle de Fanny; M. L. dans le rôle de Marcel; M. L. dans le rôle de Schvankar.

